



Remaufens Infos



Mai 2025

Nouveau site internet www.remaufens.ch

La commune de Remaufens est ravie de pouvoir vous présenter son nouveau site internet. Plus facile à naviguer, plus sécurisé et plus convivial, vous y trouverez toutes les démarches pour effectuer une réservation de la buvette ou de la salle polyvalente, mais aussi comment obtenir une carte journalière dégriffée.



Nous vous encourageons à parcourir notre site internet qui contient de nouvelles rubriques (locations, tourisme, taxes et impôts communaux, permis de construire/FRIAC...) et qui regroupe de nombreuses informations utiles afin de vous renseigner sur différents sujets.

Bonne navigation à toutes et tous !

Application iVeveyse



Simple et rapide cette nouvelle application vous permet de recevoir les dernières informations régionales de la Veveyse (Préfecture, Association des Communes de la Veveyse, Association des communes pour l'école du cycle d'orientation, Réseau Santé et Social de la Veveyse, Organisation touristique régionale Les Paccots – La Veveyse Tourisme).

Chaque commune peut y insérer des communications et des actualités afin d'atteindre plus rapidement ses citoyennes et citoyens.



App Store



Google Play



Plus besoin de chercher l'information, elle vient à vous sans inscription. Vous serez informés par notification.

Téléchargez iVeveyse dès maintenant !



Du 7 avril 2025 au 31 octobre 2025

Lundi : 16h00 à 18h00

Mercredi : 14h00 à 19h00

Samedi : 9h00 à 12h00

Fermeture – Jours fériés :

9 juin 2025 : Lundi de Pentecôte

1^{er} novembre 2025 : Samedi Toussaint



Déchets spéciaux



Les déchets spéciaux sont des déchets qui, en raison de leurs propriétés physico-chimiques et des dangers qu'ils présentent pour l'homme et l'environnement, doivent être éliminés séparément. En aucun cas, ils ne peuvent être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les points de vente ont l'obligation de reprendre gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et provenant d'utilisateurs non professionnels. Cette filière doit être utilisée en priorité pour la reprise des déchets spéciaux des ménages.

Liste des déchets spéciaux :

- ✓ Les produits chimiques
- ✓ Les médicaments
- ✓ Les thermomètres au mercure
- ✓ Les restes de peinture et de spray
- ✓ Les produits de traitement du bois
- ✓ Les liquides toxiques
- ✓ Les huiles usagées
- ✓ Les produits ménagers comportant des sigles de danger
- ✓ Les ampoules économiques
- ✓ Les piles, accus et batteries
- ✓ Les produits phytosanitaires et biocides (désherbants, pesticides, fertilisants, engrais, etc.)

Collecte mobile pour les personnes privées ayant une quantité inférieure à 20 kg :

Déchèterie communale de Châtel-St-Denis – Route de Palézieux 175

Samedis 28.06.2025 et 22.11.2026 de 9h30 à 11h30



Scannez ce QR-code pour accéder à des informations supplémentaires fournies par le service de l'environnement sur les déchets spéciaux.



Application looping

Looping est une application permettant de simplifier le tri des déchets grâce à l'intelligence artificielle.

Il suffit de télécharger l'application, de prendre en photo le déchet et de saisir un mot clé pour savoir où il devra être jeté.



Nouveau défibrillateur



Un nouveau défibrillateur a été installé sous le couvert à l'entrée de la buvette du terrain de foot Route de Tatroz 6, 1617 Remaufens. Un autre défibrillateur se trouve à l'administration communale Route Villageoise 53.

Defitkarte.ch vous permet de localiser tous les défibrillateurs de Suisse. Voici un QR-code vous dirigeant vers le site internet.



Taxes d'exemption non-pompier



Depuis le 1^{er} janvier 2023 (à la suite de la nouvelle organisation cantonale de défense incendie et des secours), une taxe d'exemption doit être perçue en vue de permettre le fonctionnement et le financement du corps des sapeurs-pompiers du Bataillon Sud.

Les statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois (ASSF) prévoient que toutes les personnes valides âgées de 18 à 40 ans sont astreintes au service, indépendamment de leur sexe ou de leur nationalité.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la perception de la taxe débute l'année du 21^{ème} anniversaire, sans prorata temporis.

Taxe d'exploitation

Selon l'article 40 al. 1 du règlement communal relatif à l'évacuation des eaux usées, la taxe d'exploitation s'élève, au maximum, à CHF 3.-/m³ du volume d'eau consommée, selon compteur.

Comme déjà annoncé lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2024, cette taxe est passée de CHF 2.- à CHF 3.- le m³ au 1^{er} janvier 2025 afin de financer les projets à venir comme le collecteur ouest.



La forêt reste un élément naturel, soumis aux aléas de la nature, qui, sans être dangereux, peut présenter un certain risque. Il ne sera ainsi jamais possible de garantir un risque zéro lors d'une balade en forêt, pas plus que cela n'est possible en montagne.

Les visiteurs s'y rendent de leur plein gré et sous leur propre responsabilité.

De manière générale, les visiteurs de la forêt doivent être conscients des dangers qui existent dans la nature (chute de branches ou des arbres déracinés). Ils devraient notamment éviter de s'y rendre lors d'orage, de tempête ou de fort enneigement.

Union des Sociétés Locales

MAI

- 2-3-4 Jeunesse : Chant du 1^{er} mai
- 2-9-16-23-30 Basket Club : basket
- 6 Uni'son : Concert à l'Univers@lle – Châtel
- 6-13-20-27 Ski-Club : Volley
- 7-14-21-28 Ski-Club : VTT
- 1-8-15-22-29 Ski-Club : Badminton
- 23-25 Uni'son : Giron des Musiques de la Veveyse à Chardonne
- 29 - 01.06 Uni'son : Fête Cantonale des Musiques Frib. à Bulle
- 29 Paroisse : Messe Première Communion à 10h



Ski-Club – CSLR

cslr.ch



Harmonie L'uni'son

luni-son.ch

JUIN

- 4-11-18-25 Ski-Club : VTT
- 6-13-20-27 Basket Club : basket
- 14 La Boule : Tournoi villageois
- 14 Paroisse : Pèlerinage des Marches à Broc avec repas
- 29 Paroisse : Messe de clôture de l'année pastorale de la Veveyse à 10h



La Jeunesse

jeunesse-remaufens.net

JUILLET

- 2-9-16-23-30 Ski-Club : VTT
- 4-11-18-25 Basket Club : street basket
- 31 Fête Nationale - Buvette du terrain de foot



La Boule

petanqueremaufens.ch

AOÛT

- 6-13-20-27 Ski-Club : VTT
- 8-15-22-29 Basket Club : street basket
- 13-17 Giron des Jeunesses de la Veveyse à Châtel



Basket Club

076 344 38 81

SEPTEMBRE

- 2-9-16-23-30 Ski-Club : Volley
- 4-11-18-25 Ski-Club : Badminton
- 5-12-19 Basket Club : basket
- 21 Paroisse : Messe patronale à 10h30
- 26 Ski-Club : Brisolée
- 28 Groupe Animation : Bénichon



Animation villageoise

079 607 95 52

Tout le programme USL se retrouve sur le site internet de la commune



Le 28 février 2025, pour la troisième année consécutive, le cortège du Carnaval du Cercle scolaire s'est déroulé sur notre commune sur le thème du jardin. Merci aux citoyens et citoyennes qui se sont mobilisé.es sur tout le parcours. Nous nous réjouissons de vous revoir nombreuses et nombreux l'année prochaine !



Merci

aux personnes qui ont participé à cette belle organisation et à l'association SPOLOE



Félicitations aux apprentis et étudiants



Le Conseil Communal offre CHF 100.- à chaque apprenti et étudiant ayant obtenu son **premier certificat de fin d'apprentissage ou de fin d'études post-obligatoires en 2025.**

La prime est offerte sur présentation du certificat au Secrétariat communal avant le 31 décembre de l'année d'obtention du papier.

Le Conseil communal leur souhaite plein succès pour l'avenir.

Programme de tir 2025



Les tireurs astreints de Remaufens sont invités à effectuer leurs tirs obligatoires pour l'année 2025 au stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

Vendredi 16 mai de 18h00 à 20h00

Vendredi 13 juin de 18h00 à 20h00

Vendredi 29 août de 18h00 à 20h00

D'autre part, les tirs de Commune se dérouleront également à Châtel-St-Denis :

Mercredi 2 juillet de 17h00 à 20h00

Mercredi 9 juillet de 17h00 à 20h00

Programme complet sur le site internet de la commune.



Avec l'arrivée du printemps, la période de nidification et de mise bas des mammifères en forêt débute.

Le Service des forêts et de la nature rappelle aux détenteurs de chiens, qu'il est obligatoire de les tenir en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet lors des balades en forêt.



Cabane à livres



Depuis son installation en 2022 dans la cour d'école supérieure, cette cabane rencontre un vif succès.

Nous vous remercions de respecter les consignes affichées à l'intérieur et d'y déposer des livres en bon état !

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de passionnantes lectures.

Senior + : Groupe de travail

Le Conseil communal souhaite créer un groupe de travail « Senior + », composé de 3 aînés du village et de 2 conseillers communaux, afin de favoriser le développement d'activités destinées aux seniors au sein de la commune.



Si vous êtes intéressé-e, n'hésitez pas à contacter Monsieur Loïc Jacquiard, Conseiller communal, au 078 863 64 60 ou par courriel à loic.jacquiard@commune-remaufens.ch.

Secrétariat communal



Le jeudi matin 1^{er} mai 2025, entre 8h00 et 11h30, les enfants de la commune pourront venir chanter auprès de l'administration communale. Ils recevront une petite récompense.

L'administration communale sera fermée aux dates suivantes :



Jeudi après-midi 1^{er} mai 2025 : Fête du Travail

Jeudi 29 et Vendredi 30 mai 2025 : Ascension

Lundi 9 juin 2025 : Pentecôte

Jeudi 19 et Vendredi 20 juin 2025 : Fête Dieu

Vendredi 1^{er} août 2025 : Fête Nationale

Vendredi 15 août 2025 : Assomption